

FIFA[®]

**Procédure de tirage au sort pour
le Tournoi Olympique de Football
féminin, Paris 2024**



Procédure de tirage au sort pour le Tournoi Olympique de Football féminin, Paris 2024

Le tirage au sort du Tournoi Olympique de Football féminin, Paris 2024, prévu à Paris (France) le 20 mars 2024, déterminera le versement dans les trois groupes de quatre des 12 équipes qualifiées pour la compétition finale.

La procédure de tirage au sort est décrite ci-après.

1. RÉPARTITION DES PLACES

Le Conseil de la FIFA a décidé de la répartition des places suivantes par confédération :

CONFÉDÉRATION	NOMBRE D'ÉQUIPES	ÉQUIPES QUALIFIÉES**
AFC	2	Australie et Japon
CAF	2	À confirmer (1 ^{er} – 9 avril 2024)
Concacaf	2	États-Unis et Canada
CONMEBOL	2	Brésil et Colombie
OFC	1	Nouvelle-Zélande
UEFA (dont hôte)	3*	Espagne, Allemagne et Pays hôte : France*

** Les équipes apparaissent dans l'ordre de leur position de qualification lors des phases de qualification continentales en question (par exemple, première, deuxième, troisième).

2. TÊTES DE SÉRIE ET COMPOSITION DES CHAPEAUX

Les 12 équipes qualifiées sont réparties dans quatre chapeaux comprenant chacun trois équipes, sur la base de l'édition du Classement mondial féminin FIFA/Coca-Cola qui sera publiée le 15 mars 2024.

Les deux meilleures équipes sont placées aux côtés du pays hôte, la France, dans le chapeau n°1. Les équipes 3 à 5 rejoignent le chapeau 2. Les équipes 6 à 8 rejoignent le chapeau 3 et, enfin, le chapeau 4 comporte les équipes 9 à 11.

Au moment du tirage au sort, la compétition qualificative de la CAF ne sera pas terminée. Les deux places attribuées à la CAF porteront par conséquent les mentions « CAF 1 », pour l'équipe la mieux placée au Classement mondial féminin FIFA/Coca-Cola parmi celles ayant encore une chance de se qualifier, et « CAF 2 » pour la seconde.

Dans l'éventualité où plusieurs équipes à égalité de points au Classement mondial féminin FIFA/Coca-Cola pris en compte doivent être départagées, particulièrement dans le cas où ce classement a une influence sur le chapeau qui leur est attribué, les éléments suivants sont pris en compte :

- (a) la position desdites équipes dans le précédent Classement mondial féminin FIFA/Coca-Cola ;
- (b) la position desdites équipes dans l'avant-dernier Classement mondial féminin FIFA/Coca-Cola et ainsi de suite, jusqu'à pouvoir établir un classement ;

En conséquence, la répartition des équipes est la suivante :

Pot 1	Pot 2	Pot 3	Pot 4
France	Allemagne	Brésil	Nouvelle-Zélande
Espagne	Japon	Australie	CAF1
États-Unis	Canada	Colombie	CAF2

3. PROCÉDURE DE TIRAGE AU SORT

- Les quatre chapeaux contenant les équipes sont numérotés de 1 à 4. Chaque chapeau contient trois boules représentant les trois équipes de ce chapeau.
- Les trois chapeaux représentant les groupes sont désignés de A à C ; chaque chapeau contient quatre boules comprenant les numéros de position (1, 2, 3 et 4) dans le groupe concerné.
- La procédure débute par le tirage au sort d'une équipe du chapeau 1 et se termine par celui de la dernière équipe du chapeau 4. Chaque chapeau doit être complètement vidé avant de passer au suivant.
- Une boule est tirée au sort dans un chapeau des équipes, puis dans un chapeau des groupes, ce qui détermine le groupe et la position dans le groupe pour chaque équipe.

4. CONTRAINTES

- Dans le chapeau n°1, la France, représentée par une boule de couleur différente, est préassignée à la position A1 en sa qualité de pays hôte.
- Les deux autres équipes du chapeau 1 sont automatiquement affectées en position 1 des groupes B et C (dans l'ordre), sachant que les boules correspondantes sont de couleur différente.

- De manière générale et dans la mesure du possible, la FIFA entend faire en sorte que seule une équipe de chaque confédération puisse être versée dans chaque groupe.